

Règlement intérieur du Tournoi Rapide Cristal Verrières Aube

Article 1 : Verrières Animation loisirs organise son 22^{ème} tournoi Rapide Cristal 2025 dans la salle socioculturelle du village de Verrières 10390 le dimanche 1 juin 2025

Article 2 : Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro d'homologation : 67519

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptées lors du 93^{ème} congrès de la Fide à Chennai (Inde) applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Rapide Fide de juillet 2025.

Les appariements informatisés (programme PAPI version 3.3.7 conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral.

Licence A ou B Obligatoire

Article 3 : Le tournoi s'effectue en 9 rondes sur la cadence de 2 x 12 minutes + 3 s par coup

Article 4 : Inscription et Horaires de jeu

Les inscriptions s'effectuent en priorité sur le site « inscrit open free ». et sur place avant 9 h 40
L'organisateur se donne le droit de refuser des joueurs non préinscrits. Les préinscriptions s'effectuent jusqu'au 30 mai ..

Le 1 juin 2025 Horaires :

- 09 : 00 / 09 : 40 : Inscription et contrôle des licences
- Ronde 1 : 10 : 00 Ronde 2 : 10 : 40 Ronde 3 : 11 : 20 Ronde 4 : 12 : 00
- Ronde 5 : 14 : 00 Ronde 6 : 14h : 40 Ronde 7 : 15 : 20 Ronde 8 : 16 : 00 : Ronde 9 : 16 : 40
- Remise des prix vers 18 h

Les heures énoncées peuvent être modifiées en fonction des éléments en lien avec le déroulement de la manifestation

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente.

Tarif : Jeunes : 6 Euros Adultes : 12 Euros

Article 5 : le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème : 1 point pour gain, ½ pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre - le Buchholz Tronqué - le Kashdan – la Performance.

NB : Pour le calcul du Buchholz/Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 6 : le tournoi est arbitré par Philippe GUYOT , arbitre Fédéral Open 1, aidé par FREDERIC Guillaume, arbitre club

Article 7 : Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel en dehors d'une proposition qu'après un affrontement réel sur l'échiquier et validation par l'arbitre. Un minimum de 20 coups doit avoir été joué avec échanges.

Article 8 : l'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 9 : le tournoi s'effectuant sur une cadence Fischer, Les directives III concernant les fins de partie sans incrément au KO ne s'appliquent pas

Article 10 : Un joueur sera considéré forfait 5 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Tout forfait et tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)

Article 11 : Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs et du code éthique de la Fide : respect des règles, respect des adversaires, de l'arbitre et des organisateurs.

Les téléphones portables, les objets sonores et ou électroniques sont interdits dans la salle de jeu : toute sonnerie et ou tout bruit émanant de l'appareil entraînera la partie perdue pour le fautif.

Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur.

Si l'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement : Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi. Toute dégradation de matériel entraînera l'exclusion du tournoi.

Article 12 : A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 13 : Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements.

Article 14 : Aucun Bye ne sera accordé.

Article 15 : Droit à l'image : En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'échecs de Verrières à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs et spectateurs.

Article 16 : La participation au tournoi rapide de Verrières implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Principal
Philippe GUYOT

L'organisateur
Pierre CHANTIER